# PROCES-VERBAL
# COMITE DE DIRECTION réunion plénière par visioconférence
# 17 Décembre 2020
# Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres présents :
Mesdames Christine AUBERE, Valérie COLIN, Brigitte HIEGEL, Joëlle MONLOUIS, Ghislaine YESLI KERRAD
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, François CHARRASSE (en partie), Frédéric CHEVIT, Philippe COLLOT, Philippe COUCHOUX, Claude DELFORGE, Claude DEVILLE-CAVELLIN, Bruno FOUCHET, Nasser GAMMOUDI, Gilbert MATHIEU, Jean-Pierre MEURILLON, Rosan ROYAN, Philippe SURMON, François THISSERANT, Daniel VOISIN

Assistent :
Madame Sophie GERMAIN (Directrice Générale)
Messieurs Daniel GALLETTI (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

Absents :
Messieurs Jean-Claude DAIX (excusé), Denis TURCK (excusé)

---

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 12 DECEMBRE 2020

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.
Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 12 Décembre 2020.

## ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU 05 JANVIER 2021

### Présentation de la plateforme de vote à distance

M. Hamid BENNIS, représentant de la société OOPN, un des prestataires agréés par la F.F.F., effectue une présentation détaillée de la plateforme de vote à distance qui sera utilisée lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 05.01.2021.
Aucune réserve n'est formulée par le Comité par suite de cette présentation.
M. CHEVIT salue la qualité de cette présentation qui se veut rassurante.

### Présentation et adoption de la circulaire n°2 de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

En préambule, le Président remercie vivement les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales pour leur travail et leur diligence dans le traitement des différentes demandes.

Le Comité prend connaissance de la circulaire n°2 de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales apportant des précisions sur le déroulement du processus électoral lors de l'Assemblée Générale du 05.01.2021 qui se tiendra par voie dématérialisée, étant précisé que la présente circulaire annule et remplace la circulaire de la CSOE du 9 Décembre dernier,
Et l'approuve à l'unanimité.

**Modalités pour l'élection du Comité de Direction**
Le Comité adopte à l'unanimité les modalités d'organisation suivantes pour l'élection du Comité de Direction, étant précisé que ces modalités annulent et remplacent celles adoptées par le Comité de Direction du 16.11.2020, lesquelles avaient vocation à s'appliquer dans le cadre de la tenue d'une Assemblée Générale en présentiel :

- **Modalités pour les élections – Dispositions relatives aux clubs affiliés composant l'Assemblée**
1. Les convocations aux clubs pour cette AG désormais convoquée par voie dématérialisée seront envoyées par NotiFoot comme le précédent envoi.
2. Compte tenu de la nature de cette Assemblée, du nombre important de clubs convoqués et donc connectés (1 009 clubs), et afin d'en faciliter le déroulé technique, aucune question orale ne pourra être posée au moment de l'Assemblée. Les clubs sont invités, comme chaque année, à poser leurs questions par mail adressé depuis l'adresse mail officielle du club à direction@paris-idf.fff.fr jusqu'au Lundi 28 Décembre 2020 9h, délai de rigueur.
3. L'ensemble des modalités de participation et de représentation sont précisées dans la circulaire réalisée par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

- **Modalités pour les élections – Dispositions relatives aux têtes de liste candidate**
1. Compte tenu du nouveau format de l'Assemblée Générale, la prise de parole de chaque tête de liste devra faire l'objet d'une captation vidéo en amont de l'AG.
2. Compte tenu de la nature de cette Assemblée, du nombre important de personnes connectées (1 009 clubs), et afin d'en faciliter le déroulement technique, l'ensemble des interventions devra être réduite. Ainsi, le temps de prise de parole des têtes de liste sera ramené à 8mn.
3. La réalisation des vidéos de captation des discours des têtes de liste est laissée libre aux candidats.
Toutefois, par soucis d'équité, un même cahier des charges doit être respecté par chacun d'entre eux :
. Le fichier livré doit être d'un format MP4 ;
. La durée ne peut excéder 8mn ;
. Comme pour une Assemblée en présentiel, seule la tête de liste peut s'exprimer ;
. Elle sera filmée en plan américain fixe et de face, sans mouvement de caméra et sur un fond uni blanc ou bleu ;
. La tenue vestimentaire est laissée libre. Aucun message ou sigle particulier ne peut y apparaître. La neutralité est gage d'équité ;
. Pour les mêmes raisons, aucune incrustation de vidéo, images, musique ou voix off n'est admise ;
. Pas de générique de début, ni de fin ;
. Une slide indiquant le nom de la liste (pas de sigle, juste le nom) et celui de l'intervenant (sans fonction, ni titre) sera présenté par les organisateurs de l'Assemblée avant chaque passage des discours.
4. Les vidéos de captation devront être transmises à la Ligue pour le Mardi 5 Janvier 10h délai de rigueur par mail via un lien de téléchargement à direction@paris-idf.fff.fr ou remise en main

propre contre décharge au siège de la Ligue – 5 Place de Valois 75001 Paris. La CSOE vérifiera la conformité de la vidéo transmise au cahier des charges.
5. La diffusion des vidéos de captation se fera par ordre alphabétique des têtes de liste en amont du vote pour l'élection du Comité de Direction. S'il doit être procédé à un 2nd tour, celui-ci aura lieu dans la continuité de l'affichage des résultats du 1er tour, sans nouvelle prise de parole des têtes de liste.
6. Pendant les opérations de vote (présentation, vote, résultats des votes) relatives à l'élection du nouveau Comité de Direction de la Ligue, l'Assemblée sera présidée par un des Vice-présidents de la mandature 2016-2020, le plus âgé, et ne figurant sur aucune liste candidate.
7. En amont de l'Assemblée Générale, une réunion avec les têtes de liste candidate ou leur représentant et le prestataire de vote sera organisée afin que soit présenté le système de vote à distance. Compte tenu de la situation sanitaire, deux personnes par liste dont le tête de liste ou son représentant seront autorisées à assister à ladite réunion.
8. Le jour de l'Assemblée, l'ensemble de la régie de vote à distance sera installée au siège de la Ligue. Les têtes de liste ou leur représentant pourront assister, sur place, au déroulement de l'Assemblée et des opérations de vote. Chaque tête de liste ou son représentant pourra être accompagnée d'une personne.
9. Un huissier sera présent au siège de la Ligue le jour de l'Assemblée Générale aux côtés du prestataire agréé retenu par le Comité de Direction de la LPIFF et des membres de la CSOE.
10. Les têtes de liste candidate pourront désigner un huissier qui sera autorisé à assister à l'Assemblée au siège de la Ligue. Dans ce cas, il sera considéré comme étant la deuxième personne accompagnant la tête de liste ou son représentant. Les huissiers désignés par les têtes de liste pourront formuler des observations aux membres présents de la CSOE et à l'huissier supervisant l'Assemblée Générale et demander à ce que ces observations soient inscrites au procès-verbal de l'Assemblée. En revanche, ils ne pourront en aucun cas intervenir dans le processus électoral. Le Comité de Direction de la LPIFF se réserve le droit d'exclure tout huissier désigné qui perturberait de quelque manière que ce soit le déroulement de l'Assemblée Générale.

- **Respect des règles sanitaires en vigueur**
L'ensemble des personnes présentes et/ou amenées à se rendre au siège de la Ligue le jour de l'Assemblée devra respecter strictement les règles sanitaires en vigueur : port du masque, désinfection des mains au gel hydroalcoolique, distanciation physique.
En sus des modalités telles que précitées, il est par ailleurs arrêté que :
. Une assistance téléphonique sera mise en place pour accompagner les délégués des clubs en cas de difficultés le jour de l'Assemblée.
. L'émargement en ligne sera ouvert à partir de 18h00, étant rappelé que le début de l'Assemblée a été fixé à 19h00 précises.

## QUESTIONS DIVERSES

J. SANDJAK
. **Organisation de plateaux du football d'animation**
Le Comité,
Vu les interrogations et autres demandes de clubs quant à la possibilité d'organiser des plateaux de football d'animation,
Vu la nécessité de faciliter la reprise de l'activité football au sein de nos clubs,
Décide, en accord avec les Présidents de District présents, d'autoriser l'organisation de plateaux de football d'animation au sein des clubs sous réserve (i) du respect du protocole sanitaire édicté par la F.F.F., (ii) de la limitation du nombre d'équipes participantes et (iii) d'une information préalable au District dont dépend le club organisateur.

. Présente et commente la nouvelle formule de la Coupe de France adoptée par le Comité Exécutif de la F.F.F. de ce jour.

| | |
|---|---|
| **Le Président** | **Le Secrétaire Général** |
| **Jamel SANDJAK** | **Ahmed BOUAJAJ** |